Règlement du concours de nouvelles "le Chat Pitre de Roquefeuil"

- art 1 : Concours ouvert du 11/11/2023 au 14/07/2024 pour toute personne de plus de 10 ans au 01/01/2024 (autorisation parentale requise pour les 10-17 ans), francophone, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

- art 2:

- Pour les 10-17 ans, thème imposé : « Personne ne venait jamais ici par hasard », pour les autres candidats, thème libre.
- Il faut respecter les critères de la nouvelle (peu de personnages, des fausses pistes et une fin inattendue)
- L'Association n'accepte aucun texte à caractère pornographique ou incitant à la haine, à la discrimination et au racisme.
- art 3 : Chaque candidat peut présenter un ou plusieurs textes. Seul le mieux classé sera retenu. Les textes devront être inédits et ne pas avoir été primés à un autre concours. Le tapuscrit en "times new roman 12 ", interligne 1.5, marges 2.5, doit être compris entre au minimum 4 pages pleines et au maximum 8 pages pleines (sauf pour les 10-17 où il n'y a pas de contrainte en nombre de pages). Les pages doivent être numérotées. Le titre doit figurer en tête de la première page. Les textes doivent être anonymes, un code d'anonymat sera attribué par le secrétariat de l'Association.
- art 4 : Les textes doivent être envoyés avec la fiche d'inscription remplie et signée ainsi qu'un chèque d'un montant de 5€ à l'ordre de l'Association (Le Chat Pitre de Roquefeuil), à l'adresse suivante: Association le Chat Pitre de Roquefeuil, 4 rue de l'Église, 11340 Roquefeuil. Par ailleurs, un envoi sera fait par courriel au format PDF à l'adresse suivante: lechat.pitre11340@gmail.com. Un accusé de réception vous sera adressé.

Pour chaque nouvelle supplémentaire, le tarif est de 3€.

Pensez au jury: n'envoyez pas vos écrits au dernier moment.

Et pour assurer aux jurés une lecture sereine, <u>seules les 80 premières nouvelles reçues seront retenues</u> pour concourir.

- art 5 : Les auteurs des 3 nouvelles primées seront avertis par courriel à la fin des délibérations et s'engagent à fournir à nouveau leur nouvelle relue et corrigée au format PDF.

Le palmarès sera diffusé sur le site après la remise des prix.

- art 6 : Les candidats primés recevront des lots constitués de produits du terroir et autres surprises. Les prix ne seront remis qu'aux lauréats présents ou représentés. Un hébergement sur place est garanti chez les membres du jury pour chaque lauréat et un accompagnant.

La remise des prix est prévue pour dans le courant du mois d'octobre 2024. La date sera précisée ultérieurement sur le site et individuellement pour les candidats primés.

- art 7 : Les tapuscrits ne seront pas restitués aux auteurs et seront détruits après les délibérations. Si le nombre de textes reçus ou la qualité sont jugés insuffisants, le jury peut être amené à annuler le concours. Les candidats seraient alors avertis par courriel et les chèques restitués.

Le jury est souverain dans ses choix. Il ne peut être tenu responsable en cas de plagiat et aucune réclamation ne sera recevable. Aucune explication sur le choix du jury ne sera donnée.

La simple participation au concours implique acceptation et respect de son règlement.

- art 8 : seul contact possible par adresse mail = lechat.pitre11340@gmail.com